

Le chômage ne fait que baisser

EMPLOI Il atteint le taux de 17,6% en décembre 2016

► Le taux de chômage des Bruxellois poursuit sa descente.

► Les jeunes sont toujours moins nombreux même si le gouvernement espérait mieux.

Au début, tout le monde se réjouissait de la chute du nombre de demandeurs d'emploi à Bruxelles tout en pointant du doigt les exclusions des chômeurs par le fédéral. Ensuite, comme la diminution ne semblait vouloir s'arrêter, pour la plus grande joie du ministre de l'Emploi, Didier Gosuin (Défi), on a parlé de redressement de l'économie et d'efficacité des mesures prises. En décembre 2016, Actiris enregistrait une 26^e diminution mensuelle consécutive et même une 43^e pour les jeunes de moins de 25 ans.

Actiris a ainsi comptabilisé 96.736 chercheurs d'emploi, soit un taux de chômage de 17,6 %. Cette baisse correspond à une diminution de 3.982 personnes par rapport à 2015 (-4,0 %), de 11.181 personnes par rapport à 2014 (-10,4 %) et de 12.540 personnes par rapport à 2013 (-11,5 %). Or, sur la base des données de l'Enquête sur les Forces de travail, on constate que la population active occu-

pée a augmenté en 2015 de 1,5 % par rapport à l'année précédente pour la Région bruxelloise contre une augmentation de 0,6 % pour l'ensemble de la Belgique. Cela prouve la dynamique qui s'installe actuellement à Bruxelles, à savoir la création de nouveaux postes.

Cependant, si le tableau est plutôt rose, deux ombres restent bien ancrées. Deux catégories continuent de voir une augmentation. Il s'agit des demandeurs d'emploi non indemnisés, à savoir ceux inscrits chez Actiris mais qui ne perçoivent pas d'allocation. En un an, on enregistre une augmentation de 1,4 %. L'autre catégorie qui connaît une hausse est celle des plus de 50 ans (+0,2 %). Si depuis le début de la législature le gouvernement met particulièrement l'accent sur le chômage des jeunes, celui des plus de 50 ans reste préoccupant mais les mesures ne sont pas très nombreuses.

Dans le Small business act, on retrouve plusieurs mesures qui pourraient aider les plus de 50

Le chômage des jeunes atteint un taux de 26,3 %.

Bruxelles compte

10.688 jeunes chercheurs

ans à retrouver le chemin du marché du travail notamment via les aides pour la création de

sa propre entreprise. Des projets de tutorat sont également à encourager. Pour que les entreprises ne se débarrassent pas de leurs travailleurs les plus âgés et donc les plus coûteux à la première occasion, la Région propose une fin de carrière où le travailleur expérimenté pourrait coacher un jeune. Une manière aussi de favoriser les moins de 25 ans.

Il faut dire que pendant longtemps, la Région bruxelloise connaissait un taux de chômage particulièrement élevé pour les moins de 25 ans puisqu'on atteignait les 33 %. Aujourd'hui, le chômage des jeunes atteint un taux de 26,3 %. Bruxelles compte 10.688 jeunes chercheurs d'emploi, soit 917 de moins que l'an dernier (-7,9 %), 2.161 de moins qu'en décembre 2014 (-16,8 %) et 3.344 qu'en décembre 2013 (-23,8 %).

La Région espérait même de meilleurs résultats puisqu'à l'été dernier, elle présentait les contrats d'insertion. Ce sont des emplois entièrement subsidiés par la Région pour une durée d'un an. Actiris devait en accorder 655 mais les lenteurs administratives ont eu raison des ambitions du ministre. Reste encore un grand chantier à mettre en place pour 2017 : le testing lors des entretiens d'embauche afin de vérifier qu'il n'y ait pas de discrimination. ■

VANESSA LHUILLIER